

Arrêté du Maire

N° 2026-915/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise FRICKERT - 3 impasse de la Gare - 25260 COLOMBIER FONTAINE, en date du mercredi 1^{er} 1 juillet 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement d'un déménagement 13 rue de Saint Hippolyte, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Stationnement 13 rue de Saint Hippolyte – FRICKERT

Arrêtons,

Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule, à l'exception du véhicule de l'entreprise FRICKERT, sera interdit rue de Saint Hippolyte sur 2 emplacements de stationnement situés au droit de l'immeuble sis au n° 13, **le lundi 06 juillet 2026 de 08h00 à 13h30 et selon l'avancement du déménagement.**

Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du déménagement seront assurées par l'entreprise FRICKERT – 3 impasse de la Gare – 25260 COLOMBIER FONTAINE.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 3 Juillet 2026

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Affiché le : 03/07/2026

Marie-Noëlle BIGUINET

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.